



• **AGIR LE 27 JUIN 2007 POUR
GAGNER PLUS
ET TRAVAILLER MIEUX ENSEMBLE
C'EST POSSIBLE**

**NON A L'ARNAQUE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES !
OUI A L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI !**

Les projets que le gouvernement vient de faire connaître concernant les heures supplémentaires et son projet de mise en œuvre d'une « TVA sociale expérimentale » dès 2008, est un véritable marché de dupes.

Les salariés ne gagneront pas plus : l'apparence de gain immédiat de pouvoir d'achat du fait de nouvelles exonérations sociales et fiscales, sera compensée par de nouvelles dépenses imposées aux salariés tels que : le déremboursement des frais de santé, franchises, augmentation de la TVA.

Elle sera désastreuse pour l'emploi puisque ces orientations visent à faire travailler plus ceux qui ont un emploi au détriment des conditions de travail et de l'embauche de ceux qui en cherche un.

Ces mesures, si elles étaient appliquées, creuseraient un peu plus d'inégalités pour les plus bas salaires, les temps partiels parmi lesquels un grand nombre de femmes, les salariés en précarité etc...

Elle coûtera cher aux contribuables, 5 à 6 milliards d'euros la 1^{ère} année. C'est ce que le gouvernement

est prêt à imposer aux contribuables pour allonger le temps de travail et protéger les employeurs des exigences d'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat dans les entreprises.

Et quand le gouvernement dit préférer un coup de pouce sur l'ensemble des salaires à un coup de pouce sur le SMIC, il ne fait ni l'un ni l'autre et décide d'une augmentation du SMIC limitée à 2% pour le 1^{er} juillet.

Les seuls coups de pouce visibles et concrets sont ceux qui concernent les allègements de cotisations sociales aux employeurs qui vont encore augmenter cette année et s'ajouter aux 25 milliards d'euros déjà consentis cette année, alors qu'ils jouent contre l'emploi et contre les salaires.

Évidemment les cheminots actifs et retraités n'échapperont pas à ces décisions, c'est pourquoi, la CGT appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser dans les entreprises, les localités, les branches et au plan national, pour obtenir l'augmentation des salaires, de l'emploi et l'abandon des ces projets néfastes.

**LA SNCF NOUS DOIT DU POUVOIR D'ACHAT
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES !**

D'un côté les entreprises enregistrent des profits importants et les actionnaires sont de mieux en mieux rémunérés.

De l'autre côté, les salaires demeurent faibles, de nombreux salariés subissent des pertes de pouvoir d'achat et la précarité se développe.

Et il n'est pas acceptable qu'une partie de plus en plus importante des salariés et des cheminots continue de percevoir un salaire et une pension qui ne permet pas d'assurer des moyens d'existence suffisants.

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2007 : LE COMPTE N'Y EST PAS !

LE 27 JUIN 2007, EXIGEONS LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS, EXIGEONS DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DE SALAIRE.

En 4 ans, de 2002 à 2006, la perte de pouvoir d'achat s'élevait à -2,56% d'après l'indice INSEE, qui est par ailleurs sous évalué et ne reflète pas la réalité de l'augmentation du coût de la vie. Depuis le début de l'année 2007 à fin mai, l'augmentation des prix atteint déjà 1%.

La Fédération CGT l'a déjà clairement exprimé, les premières propositions arrêtées par la direction de l'entreprise à savoir : +0,4% en février 2007, + 0,3% en mai 2007, ainsi que les mesures bas salaires, restent insuffisantes pour solutionner les questions des bas salaires, des basses pensions et les pertes de pouvoir d'achat.

Au 1^{er} janvier 2007, le contentieux salarial résultant de la désindexation du point, nécessiterait une augmentation de 15,2% pour que ce dernier retrouve son pouvoir d'achat de 1981.

Que ce contentieux salarial se traduit par une perte de 200 € brut mensuel pour un cheminot de l'Équipement à la position B4.

Dans le même temps, suite à la création du 1% solidarité en 1982, de la CSG en 1991 et de la CRDS en 1996, le taux moyen des cotisations sociales est passé de 9,1% à 16,4% pour les actifs et de 3,9% à 7,8% pour les retraités.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette politique salariale a, non seulement contribué à une perte importante du

pouvoir d'achat, mais aussi à une contraction significative des écarts hiérarchiques, en tirant vers le SMIC l'ensemble des rémunérations des cheminots.

Avec une revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2007 limité à +2% et portant celui-ci à 1.279,36 € brut mensuel pour 35 h, il est à noter que, sans augmentation générale de salaire :

- en juillet 2007, le salaire minimum d'embauche brut position 3 en zone 1 sera seulement à +0,39% (+5,07 €) au-dessus du SMIC, alors qu'il était à +19,2% au-dessus en 1981 ;
- le salaire brut d'embauche avec un CAP ou BEP sera seulement à +2,51% soit (+32 €) pour la position 4, alors qu'il était à +37,7% au-dessus du SMIC fin 1981 ;
- l'écart de salaire à l'embauche entre un agent titulaire du BAC et d'un CAP ne sera que de +2,34 € ;
- le salaire d'embauche avec un BTS se situera à +30,2% du SMIC à la position 13 contre +84,4% fin 2001.

Aussi, vouloir limiter pour cette année encore les revalorisations salariales, ajustées en approchant l'indice des prix de l'INSEE ou la revalorisation du SMIC comme semble l'annoncer la direction SNCF et le gouvernement, est inacceptable au regard de l'évolution du pouvoir d'achat, du contentieux salarial et au regard de l'inflation qui atteint déjà +1% à fin mai.

C'est dans ce sens que la fédération CGT a proposé aux autres organisations syndicales l'envoi d'un courrier commun à la direction de l'entreprise, afin qu'elle poursuive les négociations salariales dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi la CGT appelle les cheminots à poursuivre leur mobilisation et à participer massivement aux diverses actions coordonnées nationalement

le MERCREDI 27 JUIN 2007 pour exiger de :

- ❑ **Rattraper le contentieux salarial par étapes avec une augmentation générale immédiate des salaires et pensions de 6% ;**
- ❑ **Prendre des mesures bas salaires et basses pensions afin de porter immédiatement à 1 500 euros brut le salaire minimum d'embauche et le minimum de pension ;**
- ❑ **Revaloriser les primes de travail pour l'ensemble des cheminots ;**
- ❑ **Transformer la prime de fin d'année (PFA) en véritable 13^{ème} mois en y incluant la valeur de la prime moyenne de travail ;**
- ❑ **Revaloriser la gratification de vacances qui est bloquée depuis 2002 ;**
- ❑ **Corriger le creux de la grille et supprimer la disparité des écarts hiérarchiques entre positions ;**
- ❑ **Supprimer la position B4 (B doit débiter à 5) et créer une position D19.**